Communiqué

Conférence internationale conjointe sur le 50e anniversaire de l'occupation du Sahara Occidental

Le *Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara Occidental (CODESA)*, en partenariat avec la *Ligue Européenne des Avocats pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (ELDH)*, a organisé le **jeudi 6 novembre 2025** une **conférence internationale en ligne** via la plateforme *Zoom*, sous le thème :

« Cinquante ans d'occupation du Sahara Occidental : la poursuite de la confiscation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. »

Les travaux de cette rencontre, qui ont duré deux heures et demie, ont réuni des experts et juristes internationaux, qui ont présenté des interventions juridiques, politiques et relatives aux droits humains, abordant les développements récents de la question sahraouie sous divers angles.

Intervenants :

- **M. Urko Aiartza**, avocat du Pays basque, a présenté une analyse juridique de la **Résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies**, soulignant qu'elle n'avait pas été adoptée dans sa version initiale mais avait fait l'objet de plusieurs amendements, et affirmant que toute solution juste doit être fondée sur le respect du **droit à l'autodétermination**.
- **Pr. Manfred Hinz**, expert en droit international et européen, a analysé les **arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)** relatifs au Sahara Occidental, réaffirmant que **le Maroc et le Sahara Occidental sont deux entités distinctes et séparées**, et que tout accord économique entre le Maroc et l'Union européenne est **illégal** s'il ne bénéficie pas du **consentement du peuple sahraoui à travers son représentant légitime, le Front Polisario**.
- **Mme Oum El-Mouminine Yaya**, défenseure sahraouie des droits humains et membre du Bureau exécutif du CODESA, a présenté un aperçu du **rapport sur les droits humains** que l'organisation publiera prochainement, intitulé *« 50 ans d'occupation marocaine du Sahara Occidental »*, documentant les crimes et violations graves commis par la puissance occupante marocaine depuis 1975, notamment **les crimes de génocide, les disparitions forcées, la colonisation et le pillage des ressources naturelles.**
- **M. El Mahjoub Maliha**, défenseur sahraoui des droits humains et responsable des relations extérieures du CODESA, a abordé la question du **pillage des ressources naturelles** au Sahara Occidental, mettant en évidence la **participation de sociétés étrangères** dans l'exploitation illégale du **phosphate, de l'énergie, des ressources maritimes et agricoles.**

Recommandations :
La conférence s'est conclue par une série de conclusions et recommandations, dont notamment :

- L'appel à l'**envoi d'une mission internationale d'établissement des faits** dans la partie occupée du Sahara Occidental, afin d'évaluer la situation sur le terrain en matière de droits humains et de ressources naturelles ;
- La **confirmation de la poursuite par la puissance occupante marocaine des violations graves des droits humains** et du **pillage continu des ressources naturelles** du Sahara Occidental ;
- L'accent mis sur la **nécessité de documenter rigoureusement** les crimes et violations graves, et d'**engager la responsabilité internationale des acteurs impliqués.**

La conférence a connu une **large interaction** des participants, qui ont posé de nombreuses questions et pris part à des échanges sur les moyens de **renforcer l'action en faveur des droits humains et la solidarité avec le peuple sahraoui.**

Laâyoune occupée – Sahara Occidental, le 6 novembre 2025
Bureau exécutif du Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara Occidental (CODESA)